

## 6.2. PROJET DE RÉGLEMENTATION POUR LES RIVIÈRES YAMASKA ET NOIRE

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie désire améliorer la sécurité nautique sur la rivière Yamaska et la rivière Noire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie, par le biais de la résolution numéro 20-04-2022 adoptée le 5 avril 2022, a demandé au député fédéral de Saint-Hyacinthe—Bagot, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, qu'une consultation publique soit tenue, et mandaté des représentants au sein du Comité Yamaska, afin de mener les travaux en vue d'une demande de restriction sur la rivière Yamaska et sur la rivière Noire formulée auprès du Bureau de la sécurité nautique et de Transports Canada;

CONSIDÉRANT que les consultations publiques ont été effectuées dans la Ville de Saint-Pie le 12 mai 2022 et que le Comité Yamaska a conclu ses travaux;

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec a confirmé par écrit être habilitée à appliquer la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada ainsi que le Code Criminel sur le territoire de la Ville de Saint-Pie, qui est desservie par la Sûreté du Québec pour son service policier;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

Que madame Amélie Gamache, adjointe parlementaire du député fédéral monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, puisse signer et déposer, auprès du Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada, au nom de la Ville de Saint-Pie, les documents « Demande de restriction sur la rivière Yamaska » et « Demande de restriction sur la rivière Noire » dûment préparés par celle-ci. Les documents seront préalablement approuvés par la direction générale de la Ville de Saint-Pie;

Que les documents cités au point précédent demandent la mise en place d'une réglementation sur son territoire interdisant de permettre à une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment, en tout temps, sur le tronçon de la rivière Yamaska entre les coordonnées 45°22'57.9"N, 72°59'48.4"O, à Saint-Césaire, et 45°37'15.9"N, 72°57'01.1"O, à Saint-Hyacinthe, situé sur son territoire, en vertu de l'annexe 7.1 du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments; ainsi que l'interdiction pour une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment, en tout temps, sur le tronçon de la rivière Noire entre les coordonnées 45°30'07.8"N, 72°54'48.8"O et 45°32'47.9"N, 72°57'44.7"O, situé sur son territoire;

Que madame Amélie Gamache, adjointe parlementaire du député fédéral monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, puisse agir auprès du Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada au nom de la Ville de Saint-Pie à titre de personne-ressource;

ET Que la Ville de Saint-Pie, si la demande de restriction est acceptée, défraie les coûts de l'acquisition et de l'installation de la signalisation et de son entretien pour le règlement sur les restrictions visant l'utilisation de bâtiments, ainsi que les frais liés à sa promotion, à l'éducation et à sa communication, et ce, pour les tronçons de la rivière Yamaska et de la rivière Noire sur son territoire.

## Annick Lafontaine

---

**De:** Greffe Ville de Saint-Pie  
**Objet:** TR: besoin d'une nouvelle motion - retour du Bureau de la sécurité nautique

---

**De :** Gamache, Amélie (Savard-Tremblay, Simon-Pierre - Député) <[amelie.gamache.366@parl.gc.ca](mailto:amelie.gamache.366@parl.gc.ca)>

**Envoyé :** 29 octobre 2024 13:57

**Objet :** besoin d'une nouvelle motion - retour du Bureau de la sécurité nautique

Bonjour à vous,

Je viens de terminer un appel avec le bureau de la sécurité nautique.

- La bonne nouvelle : ils semblent satisfaits et ont souligné qu'ils auraient « quelques questions et des demandes de précisions » une fois qu'ils auront terminé leur évaluation (ce qui était inévitable), mais ça s'enlève bien pour une recommandation officielle à Transports Canada sous peu;
- CEPENDANT : ils demandent une modification aux résolutions. Je sais que toutes vos municipalités ont un conseil la semaine prochaine, ça tombe bien. S'il était possible de prévoir cela à l'ordre du jour de vos prochaines séances respectives; je vais, d'ici la fin de la semaine, vous faire parvenir la motion en question. Il s'agit essentiellement de la même motion déjà votée, mais avec qq petits trucs supplémentaires.

Merci!



### Amélie Gamache

Adjointe parlementaire  
Responsable des communications

613 286-0837



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député  
Circonscription de Saint-Hyacinthe—Bagot



Édifice de la Justice      2710 rue Bachand  
Bureau 100                      Bureau 108



Ottawa                              Saint-Hyacinthe  
K1A 0A6                              J2S 8B6  
613 996-4585                      450 771-0505

## Annick Lafontaine

---

**De:** Greffe Ville de Saint-Pie  
**Objet:** TR: motion à adopter la semaine prochaine  
**Pièces jointes:** Résolution\_Saint-Pie\_mandat\_final.docx

---

**De :** Gamache, Amélie (Savard-Tremblay, Simon-Pierre - Député) <[amelie.gamache.366@parl.gc.ca](mailto:amelie.gamache.366@parl.gc.ca)>

**Envoyé :** 31 octobre 2024 17:14

**Objet :** motion à adopter la semaine prochaine

Bonjour à vous tous,

Ci-joint la nouvelle résolution à adopter, tel qu'annoncé plus tôt cette semaine. Je suis désolée des dérangements, ils ont pourtant les motions adoptées en main depuis le mois de juin (et la seconde, dans votre cas, depuis août), et les modèles que je vous avais fait parvenir à l'époque étaient basés sur ceux inclus dans la demande de réglementation sur la rivière Richelieu, qui ne comportaient pas ces informations supplémentaires demandées.

Ils m'ont demandé notamment d'ajouter les coordonnées précises, l'annexe du règlement concerné, et une mention que la SQ fera appliquer le règlement. Afin d'éviter toute nouvelle mauvaise surprise, je pense qu'il serait mieux que vous ne modifiez pas cette résolution (à moins bien sûr qu'il ne s'agisse d'une coquille), ou si vous souhaitez le faire, faites m'en part pour que je fasse approuver la modification avant que vous ne la votiez.

SVP me confirmer que vous avez bien reçu ce courriel et que vous pourrez bien l'adopter la semaine prochaine!

Merci encore, et encore une fois désolée des complications



### Amélie Gamache

Adjointe parlementaire  
Responsable des communications  
613 286-0837



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député  
Circonscription de Saint-Hyacinthe—Bagot



Édifice de la Justice 2710 rue Bachand  
Bureau 100 Bureau 108



Ottawa Saint-Hyacinthe  
K1A 0A6 J2S 8B6  
613 996-4585 450 771-0505

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi, 5 avril 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

**Sont présents :**

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;  
Mesdames les conseillères, Pascale Pinette et Geneviève Hébert;  
Messieurs les conseillers, Pierre Blais, Luc Darsigny et Rock Provençal.

**Également présentes :**

La directrice générale, madame Dominique St-Pierre et la greffière, Madame Annick Lafontaine.

**Absente :**

Madame la conseillère, Sylvie Guévin.

---

20-04-2022 **8.8. RIVIÈRE YAMASKA – FORMATION DU COMITÉ – DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie désire améliorer la sécurité nautique et réduire l'érosion des berges sur la rivière Yamaska;

En conséquence, il est proposé par Rock Provençal, appuyé par Pierre Blais et résolu :

Que la Ville de Saint-Pie demande au député fédéral, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, qu'une consultation publique soit tenue pour une demande de restriction du bureau de la sécurité nautique sur la rivière Yamaska;

Que la Ville de Saint-Pie mandate mesdames Dominique St-Pierre et Pascale Pinette pour représenter la municipalité au sein du comité de travail, coordonné par le bureau du député fédéral Simon-Pierre Savard-Tremblay, qui mènera les démarches visant une demande de restriction du bureau de la sécurité publique sur la rivière Yamaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers